

MINISTÈRE DES ARMÉES



COMMANDEMENT SUPERIEUR DES  
FORCES ARMEES AUX ANTILLES

Etat-major interarmées

Centre opérations

Fort-de-France, le 04 MAI 2018

N° 013 ARM/FAA/COMSUP/NP

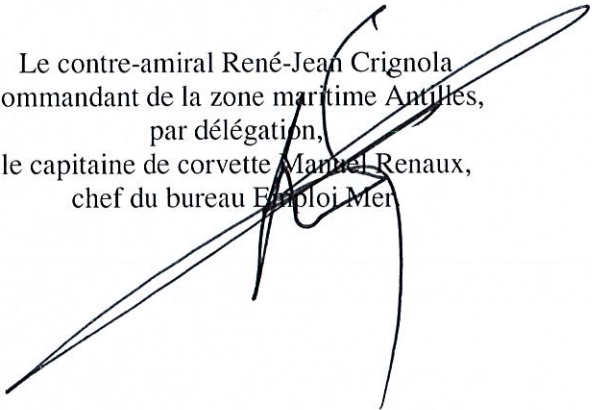
INFORMATION NAUTIQUE

OBJET : bulletin récapitulatif n°05/18.  
P. JOINTE : avertissements de navigation en vigueur.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en pièce jointe le récapitulatif mensuel de l'information nautique en vigueur à la date du mercredi 02 mai 2018 à 08h00 (heure locale).

Les avis sont consultables en ligne sur le site internet de la préfecture de la Martinique, ainsi que sur le site <http://infonautantilles.weebly.com>.

Le contre-amiral René-Jean Crignola  
commandant de la zone maritime Antilles,  
par délégation,  
le capitaine de corvette Manuel Renaux,  
chef du bureau Emploi Mer



DESTINATAIRES :

- SHOM ;
- DM FDF ;
- DM PTP ;
- CROSSAG ;
- DOUANES FDF ;
- DOUANES PTP ;
- PHARBAL FDF ;
- PHARBAL PTP ;
- PILOTAGE FDF ;
- PILOTAGE PTP ;
- CZM GUYANE ;
- PORT FDF ;
- PORT PTP ;
- COMGEND FDF ;
- COMGEND PTP ;
- PREFECTURE FDF (Cellule COMM) ;
- FS VENTOSE ;
- FS GERMINAL ;
- RPC MAITO ;
- PCG VIOLETTE ;
- PLG LA CONFIANCE ;
- PLG LA RESOLUE.

COPIES :

- EMIA/CENTOPS/Cellule J3/5MER ;
- CDIV AEM ;
- Archives.

**AVURNAV FORT DE FRANCE**

Avis en vigueur au mercredi 02 mai 2018 :  
Néant

## **AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE**

Avis en vigueur au mercredi 02 mai 2018 :

1064/18 – 1065/18 – 1066/18 – 1076/18 – 1081/18 – 1090/18 – 1091/18 – 1092/18 – 1097/18 – 1098/18

---

### **AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1064/18**

#### **GUADELOUPE – SAINT FRANÇOIS**

Carte FR7102

Les usagers sont informés que le feu de la marina de la Grande Saline en position 16°14,673'N 061°15,418'W est signalé éteint.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

---

### **AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1065/18**

#### **GUADELOUPE – SAINT FRANÇOIS**

Carte FR7102

Les usagers sont informés de la mise en place de barrages flottants pour éviter l'échouage des algues sargasses à l'entrée de la marina Saint-François et sur certaines plages du lagon.

Les eaux de la marina restent libres pour la navigation.

---

### **AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1066/18**

#### **GUADELOUPE - SAINT FRANCOIS**

Carte FR7102

Les usagers de la mer sont informés que le feu de la bouée SF2 est éteint.

Position : 16°14,871'W 061°16,498'W (WGS84).

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

---

### **AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1076/18**

#### **MARTINIQUE - FORT DE FRANCE**

Carte FR6738

Les navigateurs sont informés que des travaux subaquatiques se dérouleront depuis une embarcation légère, au quai la pointe des grives sud, entre le lundi 16 avril 2018 et le dimanche 13 mai 2018.

Il est demandé aux usagers de faire une veille attentive, de ne pas s'approcher à moins de 25 mètres du quai, de naviguer à vitesse réduite à l'approche et au droit du chantier.

Diffusion jusqu'au lundi 14 mai 2018.

---

### **AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1081/18**

#### **GUADELOUPE - SAINTE ROSE**

Carte FR7482

Les usagers de la mer sont informés que la bouée PGC à la position 16°23,532'N 061°44,457'W est hors de son poste.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

---

**AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1090/18**

**MARTINIQUE - LE MARIN**

Carte FR7089

Les usagers de la mer sont informés que la bouée de chenal préféré MA1S a été déplacée à la position : 14°27,840'N 060°52,490'W.

Son rythme de feu est le suivant : Fl(2+1)g.6s.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

---

**AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1091/18**

**MARTINIQUE - LE MARIN**

Carte FR7089

Les usagers de la mer sont informés que la bouée latérale bâbord MA2S a été déplacée à la position : 14°27,845'N 060°52,580'W.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

---

**AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1092/18**

**GUADELOUPE - GOYAVE**

Carte FR7100

La bouée CCLO6 initialement positionnée en : 16°07,670'N 061°33,130'W est signalée échouée à la pointe de la rivière goyave en position : 16°07,780'N 061°33,480'W.

---

**AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1097/18**

**MARTINIQUE - PARTIE SUD**

Carte FR6738

Les usagers de la mer sont informés que la société "Global Marine" est autorisée à mener dans les eaux territoriales françaises, et notamment au large de la Martinique, des opérations de travaux maritime et sous-marin sous réserve de respecter les conditions du présent arrêté : n° 2018-73 en date du 27/04/2018.

La position de travail se fera en : 14°16,0'N 061°10,0'W avec un rayon de 500m autour de cette position. Diffusion jusqu'au dimanche 06 mai 2018.

---

**AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1098/18**

**SAINT BARTHELEMY**

Carte FR7471

Le navire « TIGOREY » est signalé coulé à la position 17°54,90'N 062°48,25'W à 23h00 UTC.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

## AVINAV

Avis en vigueur au mercredi 02 mai 2018 :  
005/06 – 002/14 – 005/16 – 001/17 – 001/18 – 002/18

---

### **AVIS AUX NAVIGATEURS N° 005/06**

#### **COTE SUD OUEST DE LA MARTINIQUE – BAIE DE FORT DE FRANCE – ENTRE L'ANSE MITAN ET L'ANSE A L'ANE**

Carte FR6892

Il est porté à la connaissance des pêcheurs, navigateurs et plaisanciers de la présence d'une canalisation servant à l'évacuation des eaux usées semi-immersée entre l'anse Mitan et l'anse à l'Ane.

Cette canalisation représente un danger pour la navigation, la plus grande prudence est donc recommandée dans ce secteur.

Cet avis annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1269/05.

---

### **AVIS AUX NAVIGATEURS N° 002/14**

#### **GUADELOUPE – RIVIERE SALEE**

Suite à un état de dégradation avancé des appareils servant aux manœuvres d'ouverture des trois ouvrages mobiles de franchissement de la Rivière Salée, signalons leurs interruptions pour une durée indéterminée.

Cet avis annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1019/13.

---

### **AVIS AUX NAVIGATEURS N°005/16**

#### **GUADELOUPE – SAINTE ROSE**

Carte FR7302

Nous informons les usagers de la mer que suite à la réalisation de la digue ouest du port de Sainte-Rose, La bouée SR3 a été déplacée à la position : 16°20,150' N – 061°41,833' W (WGS84).

Cet avis annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1119/16 du 28/07/2016.

---

### **AVIS AUX NAVIGATEURS N°001/17**

#### **GUADELOUPE – LES SAINTES**

Carte FR7101

Les usagers de la mer sont informés que l'une des deux bouées de marque spéciale signalant l'épave de l'Anse Mire est disparue.

Position : 15°52,3'N 061°35,0'W.

Cet AVINAV annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1174/17 du lundi 25 septembre 2017.

---

### **AVIS AUX NAVIGATEURS N°001/18**

#### **GUADELOUPE – POINTE A PITRE**

Carte FR7100

Les usagers de la mer sont informés de la présence d'une coque de voilier démâté, coulée dans la darse de Dubouchage à la position : 16°13,991'N 061°32,084'W.

Epave signalée en surface par une bouée jaune. Le haut de l'épave se trouve à 1 mètres sous la surface. Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

Cet AVINAV annule et remplace l'AVURNAV local Fort-de-France 1019/18 du lundi 05 février 2018.

**AVIS AUX NAVIGATEURS N°002/18**

**MARTINIQUE – TROIS ILETS**

Carte FR6892

Les usagers de la mer sont informés de la création d'une zone d'amerrissage pour hydravions sur le secteur de la Poterie, d'une longueur de 1200 mètres pour une largeur de 150 mètres, délimitée par les points suivants :

14°32'38,00''N 061°01'13,24''W

14°32'33,23''N 061°01'12,19''W

14°32'41,30''N 061°00'32,97''W

14°32'46,07''N 061°00'34,02''W

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette zone.

## AVIS TEMPORAIRES ET PRELIMINAIRES

Série H – Océan Atlantique Ouest, de Cape Canaveral au Sud de Rio de la Plata.

- 10 37-T-08 GUYANE.** Fleuve Maroni. Chenal d'accès au port de Saint Laurent. — Bathymétrie.
- 13 03-T-07 GUYANE.** Pointe Béhague. — Épave.
- 13 12-T-06 BRÉSIL.** Côte Sud. Au SE de Cabo Frio. — Coffre d'amarrage
- 13 14-T-04 MER DES CARAÏBES.** Antilles. Trinidad et Tobago. Golfe de Paria. Au NW de la baie des Colons. — Bouées Océanographiques.
- 13 22-T-08 GUYANE.** Pointe Behague. — Épave.
- 13 43-T-11 VENEZUELA.** Río Orinoco - Boca Grande and Approaches - South Channel. — Buoyage.
- 14 24-T-07 OCÉAN ATLANTIQUE NORD-OUEST.** De la Mid Atlantic Ridge aux Bahamas. — Instruments de mesure.
- 15 06-T-16 BRAZIL.** North Coast. Rio Pará. Ponta Taipu NW. — Depths.
- 15 26-P-12 BRAZIL.** South Coast. Niterói W. — Depths.
- 15 43-T-11 BRAZIL.** South Coast. Rio de Janeiro N. — Obstruction.
- 15 45-T-08 BRAZIL.** South Coast - Baía de Guanabara. — Wreck. Foul.
- 15 45-T-09 BRAZIL.** North Coast - Cabo Cassiporé SE. — Wreck.
- 16 10-T-03 PETITES ANTILLES.** Saint-Barthélemy. — Abords de Gustavia. Anse de Grand Galet.
- 16 12-P-04 PETITES ANTILLES.** Trinidad et Tobago. A l'Est de Galeota Point. Au NE de Red Mango Gas Field. — Installation pétrolière. Conduite sous-marine.
- 16 14-P-07 COLOMBIA.** Caribbean Sea Coast - Bahía de Cartagena. — Submarine pipeline.
- 16 15-P-06 DOMINICAN REPUBLIC.** Puerto de Haina. — Depths. Berths. Lights.
- 16 21-P-27 UNITED STATES OF AMERICA.** East Coast - Cape Fear to Cape Canaveral S. — Maritime limit.
- 16 21-P-28 UNITED STATES OF AMERICA.** East Coast - Gulf of Maine. — Maritime limit.
- 16 22-T-16 COLOMBIA.** Caribbean Sea Coast - Bocachica. — Buoyage.
- 16 27-P-06 LA MARTINIQUE.** Baie de Fort-de-France. Pointe des Grives. — Travaux.
- 16 34-T-03 OCÉAN ATLANTIQUE NORD.** Dans le Sud de Terre-Neuve. Sohm Abyssal Plain. — Balisage.
- 16 34-P-09 DOMINICAN REPUBLIC.** San Pedro de Macorís and Puerto de Santo Domingo. — Buoyage.
- 16 34-P-10 DOMINICAN REPUBLIC.** Bahía de Andrés. — Buoyage.
- 16 34-P-11 DOMINICAN REPUBLIC.** Puerto la Romana. — Buoyage.
- 16 37-T-25 WEST INDIES.** Bahamas - Great Bahama Bank. — Lights.
- 16 38-T-04 PETITES ANTILLES.** Saint-Barthélemy. l'Île Frégate. — Balisage.
- 16 48-T-01 LA MARTINIQUE.** SW de Bellefontaine. — Balisage, ferme marine.
- 16 49-P-06 HAITI.** Côte Nord, Ouest et Sud. — Bathymétrie. Trait de côte. Feux. Épaves. Obstructions.
- 17 02-T-08 GUADELOUPE.** Basse-Terre. Canal Des Saintes. Au SW de la Pointe Glacis. — Balisage.
- 17 05-T-13 BRAZIL.** South Coast - Rio de Janeiro SE - Ilha Rasa. — Automatic Identification System.
- 17 11-P-13 VENEZUELA.** Bahía de Barcelona. — Superbuoy. Submarine pipeline.
- 17 13-T-03 GUADELOUPE.** Les Saintes. Ilet à Cabrit. Anse sous le Vent. — Balisage.
- 17 13-T-15 CARIBBEAN SEA.** Venezuela - La Guaira. — Buoy.
- 17 18-T-13 COLOMBIA.** Caribbean Sea Coast - Approaches to Puerto de Mamonal. — Buoyage.
- 17 19-T-17 BRAZIL.** East Coast - Rio de Janeiro SE. — Buoyage.
- 17 21-T-03 PETITES ANTILLES.** Grenada. Au SW de Grand Mal Bay. — Bathymétrie.
- 17 26-T-02 GUYANE.** Fleuve Mahury. Au SW de Dégrad des Cannes. — Obstruction.
- 17 28-T-03 BRAZIL.** South Coast - Cabo Frio SW. — Buoy.
- 17 28-T-04 BRAZIL.** South Coast - Ilha de Cotunduba S. — Buoy.
- 17 29-T-01 GUADELOUPE.** Au NW de l'Ilet du Gosier. — Épave.
- 17 34-P-03 PETITES ANTILLES.** Les Grenadines. Iles du Vent. De Saint Vincent à Reindeer Shoal. — Bathymétrie. Roche. Épave.
- 17 34-T-05 BRAZIL.** South Coast - Santos SE. — Buoyage.
- 17 34-P-06 COLOMBIA.** Caribbean Sea Coast - Puerto Bolivar and Punta Aguja to Punta de La Cruz. — Depths. Lights. Restricted areas.



- 17 40-P-10 BRAZIL. South Coast - Rio de Janeiro - I. da Pombeba N. — Works.
- 17 41-T-04 PETITES ANTILLES. Saint-Martin. Accès au port de Galisbay. Banc de Médée. — Balisage.
- 17 42-T-10 BRAZIL. South Coast - Pta. de Santa Cruz N. — Buoy.
- 17 44-T-03 SURINAME. Au Nord du Fleuve Maroni. — Installation pétrolière. Zone de restriction.
- 17 44-T-17 BRAZIL. South Coast - Mostardas E. — Buoy.
- 17 46-T-06 PETITES ANTILLES. Martinique. Baie de Fort-De-France. Pointe des Carrières. — Travaux.
- 17 46-T-08 PETITES ANTILLES. Saint-Barthélemy. Ile Fourchue. Ile Frégate. — Balisage.
- 17 46-P-16 BRAZIL. South Coast - Baía de Guanabara. — Automatic Identification Systems.
- 17 46-T-17 WEST INDIES. Trinidad and Tobago - Great River Shoal S. — Buoy.
- 17 47-T-05 MER DES CARAÏBES. Trinidad and Tobago - Brigand Hill. — Feu.
- 17 47-T-14 BRAZIL. South Coast - Ilha de Conceição W. — Buoyage.
- 17 48-T-02 PETITES ANTILLES. Martinique. Baie de Fort-de-France. Au Sud du Banc Mitan. — Balisage.
- 18 04-T-11 GUYANA. Georgetown - Demerara River. — Lights.
- 18 08-T-11 BRAZIL. North Coast - Fortaleza. — Buoy.
- 18 08-P-12 PANAMA. Panama Canal - Isla Barro Colorado to Miraflores Locks. — Buoyage. Leading lights.
- 18 09-T-03 GUADELOUPE. Basse-Terre. A l'Est de la Pointe du Petit Marigot. — Balisage.
- 18 12-T-06 WEST INDIES. Trinidad and Tobago - Tobago - Minister Point S. — Buoy.
- 18 12-T-07 WEST INDIES. Virgin Islands - Saint Thomas Bay, North Sound, Beef Island and Road Harbour. — Buoyage. Wrecks.
- 18 14-P-03 PETITES ANTILLES. Anguilla. — Bathymétrie.
- 18 16-T-05 GUYANE. Accès au Drégrad Des Cannes. Fleuve Mahury. — Balisage.
- 18 16-T-06 SURINAME. Au Nord de Suriname Rivier. — Installation pétrolière. Zone de restriction.
- 18 16-T-07 PETITES ANTILLES. The Grenadines. Mayreau. A l'Ouest de Grand Col Pt. — Balisage.
- 18 16-P-08 GUADELOUPE. Les Saintes. Terre-De-Haut. Ilet à Cabrits. — Zones réglementées.
- 18 16-P-13 COLOMBIA. Pacific Ocean Coast - Panama Basin E. — Restricted areas.
- 18 16-T-14 BRAZIL. South Coast - Copacabana SE. — Buoy.
- 18 17-T-06 GUYANE. Entre Cayenne et Kourou. — Épave.
- 18 17-P-07 LA MARTINIQUE. Cul-de-Sac du Marin. Le Marin. — Balisage. Feu.